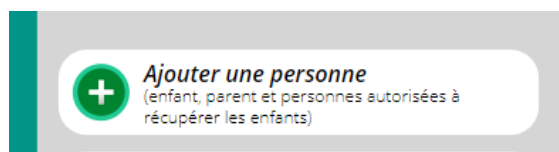


## Création d'un compte famille

Pour toute première inscription, vous devez créer un nouveau compte sur l'**Espace Famille**.

*La création de l'utilisateur du compte doit être validée par nos services.*



Ajouter le ou les enfant(s), ajouter tous les adultes (parents et personnes autorisées).

*Ces informations doivent être validées par nos services.*

Téléchargez les pièces demandées.

*Les documents doivent être validés par nos services.*

## Informations et modalités d'inscription pour les vacances de printemps

Pour avoir accès aux inscriptions de cette période, vous devez impérativement commencer par la pré-inscription.

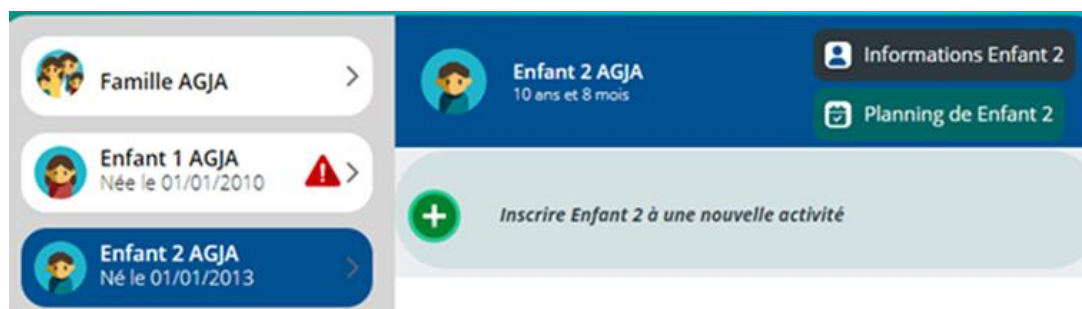
### 1. La pré-inscription (elle correspond au choix du lieu d'accueil).

Vous devez vous connecter à votre **Espace Famille** à partir du **lundi 4 mars à 9 h**.

Votre identifiant est votre adresse mail.

Sur la fiche de votre enfant, cliquez sur le **bouton vert +** « *Inscrire .... à une nouvelle activité* »

*Votre demande doit être traitée par nos services.*



*L'ensemble des demandes sera traité dernier délai le 29 mars.*

### 2. La réservation des journées souhaitées

Si votre demande est acceptée vous recevrez un mail de confirmation pour réserver les dates d'inscription souhaitées sur le planning de votre enfant et procéder au règlement en ligne.

**En cas de refus vous recevrez un mail avant le 29 mars.**


**FACTURATION** - Les réservations faites sur l'espace famille sont validées dans le panier dès que le règlement est effectué en ligne. Ce règlement génère automatiquement une facture.

Si nécessaire, une facture de régularisation sera éditée courant mai (pour les absences excusées et les inscriptions supplémentaires)

### 3. Le paiement de l'adhésion 2023-2024 (valable du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024)

Si vous ne l'avez pas déjà réglée, le paiement de l'adhésion 2023-2024 est obligatoire si votre enfant est accueilli pour ces vacances. Le montant de l'adhésion est de **35 € (62 € pour 2 enfants, 89 € pour 3 enfants)**.

Elle sera à régler séparément en ligne sur le site internet de l'AGJA <https://www.agja.org/accueils-de-loisirs-periscolaire-pause-meridienne/?t=1702260856> en cliquant sur l'onglet **ADHESION** ☆

 **ANNULATION** - Toute annulation de date doit être demandée par mail à l'adresse [accueils-loisirs@agja.org](mailto:accueils-loisirs@agja.org) et sera remboursée sous forme d'avoir si les délais suivants sont respectés :

- **Semaine 1 – jusqu'au dimanche 31 mars 2024**
- **Semaine 2 – jusqu'au dimanche 07 avril 2024**

Les annulations demandées hors délais seront facturées.

**ABSENCE** - Toute absence doit être signalée par mail à l'adresse [accueils-loisirs@agja.org](mailto:accueils-loisirs@agja.org) et/ou par téléphone au responsable de l'accueil. En cas d'absence de l'enfant pour raison médicale, le certificat médical doit être **fourni dans les 8 jours**. Seul le certificat médical permettra le remboursement sous forme d'avoir.

**LISTE D'ATTENTE** - Merci de nous envoyer un mail à [accueils-loisirs@agja.org](mailto:accueils-loisirs@agja.org) si vous souhaitez inscrire votre enfant en liste d'attente (Le nombre d'enfants en liste d'attente est désormais limité).

**ANNULATION D'INSCRIPTION** - Si vous n'avez plus besoin d'inscrire votre enfant merci de nous en informer par mail que l'on puisse annuler votre pré-inscription.